

FLASH INFO CFDT CE Fonctions Support Finances

du 26 et 27 septembre 2018

ASC

Le CE FSF contribue financièrement aux prestations proposées par le CCUES (Vacances Enfants, PAS Handicap...) et bénéficie donc du reversement de l'excédent du CCUES constaté pour l'année 2017. La CFDT et la commission ASC du CE FSF ont proposé que cet excédent, qui représente 58 € par Ouvrants Droit, soit distribué sous forme de « e-crédit culture » en version dématérialisée courant octobre. Cet excédent disponible en version chèques (**valables 18 à 24 mois**), cartes ou crédits 100% dématérialisés, **est l'occasion de satisfaire toutes vos envies culturelles : cinéma, abonnements presse, CD, jeux vidéo, musées, théâtres, parcs, concerts, spectacles... le champ des possibilités avec le « e-crédit culture » est vaste et permet contrairement aux propositions des autres OS (CGC /FO) de pouvoir utiliser également cette somme sur l'année 2019.** Cette proposition a obtenu la majorité des votes des élus du CE. Découvrez donc sans attendre, via votre « panier » dans votre espace billetterie, l'offre « culture » proposée.

La CFDT continuera à œuvrer pour que tous les salariés du CE FSF, continuent à bénéficier d'une politique sociale et culturelle innovante et équitable pour tous.

Nouveau site sur l'agglomération orléanaise

En 2021 est prévue la prise à bail d'un nouveau site pour regrouper toutes les activités du site Turbat : 70 salariés du CSRH et 6 juristes de notre périmètre CE sont impactés par ce projet.

Pour les salariés rattachés au CE FSF du site d'Orléans Turbat :

- 56% des personnes gagnent en moyenne 9 mns sur leur temps de trajet,
- 44% des personnes perdent en moyenne 8 mns sur leur temps de trajet

L'étude d'impact sur les temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail sera précisée et actualisée dès qu'un site d'implantation sera précisément identifié.

Pour la CFDT, nous resterons vigilants et engagés tout au long de ce projet, sur le temps de trajet, l'accessibilité au site et les environnements de travail.

Rapport annuel 2017 sur l'emploi des travailleurs handicapés

Le taux d'emploi global national des travailleurs handicapés est passé à 7,45% (+ 0,34 % vs 2016)

Pour le périmètre des Fonctions Support Finances ce taux d'emploi est de 5,06 % (+ 0,2 % vs 2016)

Le CE alerte l'entreprise sur la fragilité de ce taux d'emploi qui intègre encore plus que l'année dernière des salariés en TPSH susceptibles de quitter l'entreprise.

La CFDT demande qu'Orange :

- **poursuive la campagne de sensibilisation concernant l'accueil à leur réserver,**
- **augmente le recrutement et continue l'effort du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés,**
- **reste active dans la formation et l'évolution de leur carrière,**
- **soutienne la politique d'achats auprès du secteur protégé,**
- **stimule la création des Entreprises adaptées et le partenariat avec elles.**

Lyon SKY 56

Le projet LYON SKY 56 concerne 19 salariés des Fonctions Supports Finances. Ce projet reflète la volonté d'aménager les espaces de travail en « Flex Desk » ou « Espaces Dynamiques », à l'image de tous les projets immobiliers actuellement présentés dans notre CE.

Outre le Pôle Juridique et le Pôle Enquête, 4 salariés de l'Agence Recrutement sont concernés par le projet. Les besoins du Pôle Juridique et du Pôle Enquête semblent correctement couverts. La CFDT s'est malgré tout abstenue sur ce dossier car l'aménagement des postes de travail et l'équipement téléphonique proposés aux 4 salariés de l'Agence Recrutement ne semblent pas adaptés à leur activité.

Focus Bridge : un pas de plus vers une vision déshumanisée des environnements de travail

Intervention CFDT en séance plénière du CE* **extrait***

- Depuis le dernier passage en CE le périmètre du projet a évolué. Les Fonctions Supports Finances ne représentent plus aujourd'hui une majorité des futurs occupants de Bridge.

Dans ces conditions les élus CFDT s'interrogent sur le sens à donner à cette évolution, l'argument présenté au CE lors des premières présentations était de regrouper sur un même site l'ensemble des services des Fonctions Supports Finances afin de simplifier la communication entre Directions, de créer des synergies et de faciliter la prise de décision. Ces conditions initiales ne sont plus réunies.

- La direction de projet pose comme principe intangible la non affectation des positions de travail à l'exception de certains métiers et des salariés porteurs de handicap en liaison avec la médecine du travail.

La CFDT s'alarme d'une telle position de principe. En effet dans une étude Actinéo de 2017, citée dans un article de la revue Challenges paru en septembre 2018, seuls 6% des actifs français travaillant dans des bureaux sont impactés par ce type d'organisation de l'espace de travail.

Nous attirons donc l'attention sur le fait que cette pratique dite de « Flex Office » rebaptisée dans le cadre du projet Bridge en « Bureau Dynamique » est très marginale dans le monde du travail français. On dispose de très peu de recul et de très peu d'études dans la durée permettant d'assurer qu'elle ne produira pas d'effets sur la santé et la qualité de la relation au travail des salariés placés par l'entreprise dans ce type de configuration.

- Les élus CFDT regrettent que la communication autour du projet semble faire l'impasse sur les risques potentiels pour la qualité de vie au travail des salariés de ces modèles d'aménagements, les positions de travail par salariés (seulement 2 positions communiquées) sans donner de précisions sur ce que sont ces positions de travail, l'espace dont disposera 1 salarié sur 1 position de travail. A titre d'exemple un rapide calcul permet d'identifier qu'1 salarié à Bridge aura 30% d'espace en moins qu'un salarié d'Alleray dans la configuration actuelle du site, **le rôle des IRP.**

- La CFDT ne reviendra pas dans le cadre de cette instance sur les expertises Transports et Qualité de l'Air pour lesquelles notre interprétation donne des résultats différents.

- Nous nous alarmons de la confusion des genres, les « Ambassadeurs » chargés de recueillir les attentes des salariés en matière d'aménagement à l'initiative de la Direction étant fréquemment qualifiés dans vos communications de « représentants des salariés ».

A ce stade les élus CFDT des Fonctions Supports Finances demandent que ce discours au sujet des ambassadeurs soit clarifié. Ce sont des représentants de l'entreprise, désignés de façon non élective et dont on peut questionner l'expérience en matière de prévention des risques et de santé au travail.

Enfin, la CFDT ne peut qu'adhérer aux attentes de notre Président pour plus d'ouverture, plus de créativité, plus d'échange, au service d'une meilleure réactivité dans la prise de décision.

Ce sont des valeurs que nous partageons au quotidien au sein de l'entreprise.

En revanche nous ne partageons pas la vision du travail qui fait des salariés des « SBF »- Sans Bureaux Fixes - avec tous les risques que cela comporte en matière de risques psycho sociaux, de destruction des collectifs de travail, de recours au télétravail comme une échappatoire à une dégradation des conditions de travail, risquant de créer à terme une dépersonnalisation et une perte de sens.

Avec la CFDT + d'ENERGIE COLLECTIVE

Vos contacts : Sylvain COVEMAERKER (RSCE) 06 79 02 70 03 - Sylvie ROTA (DSO) 06 85 55 89 05

Vos élus : Paolo GIUDICE, Michelle VINET, Philippe BOURGEON, Fabrice CORIOU, Carole NIDDAM, Anita IRIART-SORHONDO, Philippe ABADIE, Bernard BLEUSEZ, Géraldine HERITIER, Thierry BRICAUD, Isabelle DAYRES, Corinne ROGUET, Samah BRAHAM, Catherine BELEZY